

CONCOURS D'IDÉES

CREATION DE NOUVEAUX PRODUITS EN BOIS DES PYRENEES



Avec la participation de :

CTFC



Generalitat
de Catalunya



GOBIERNO
DE ARAGON



Centre de la Propietat
Forestal



hazi
LABRA, ITSASERTY ETA BERRAGAKEN SUSTAPERA
DESGARRIDUR BERRAL, USTIALA Y ALBERTARRA



Gestión
Ambiental de
Navarra, S.A.



Avec le soutien financier de :



Generalitat
de Catalunya



GOBIERNO
DE ARAGON



Gobierno
de Navarra



ELUSKO JAURLARITZA
GOBIERNO VASCO

Interreg
POCTEFA



PREAMBULE

Les entreprises de la forêt et du bois des Pyrénées françaises et espagnoles partagent de nombreux enjeux communs.

Les acteurs de l'amont forestier (propriétaires, experts, exploitants, entrepreneurs de travaux forestiers) doivent pouvoir garantir un approvisionnement suffisant aux industries consommatrices de bois dans des conditions économiques satisfaisantes et dans le respect de la gestion durable des forêts.

Les entreprises de l'aval de la filière doivent pouvoir produire des produits bois qui répondent aux exigences de leurs clients, tant en termes de qualité que de volumes disponibles.

Or malgré une ressource forestière potentiellement mobilisable importante et un fort tissu d'entreprises transformatrices de bois, il s'avère que l'on ne mobilise que partiellement l'accroissement naturel annuel de la forêt Pyrénéenne et que l'on pourrait produire des produits bois à plus forte valeur ajoutée à partir de cette ressource locale renouvelable.

Fort de ce constat, des acteurs de la forêt et du bois des Pyrénées françaises et espagnoles se sont associés dans le cadre du projet iFORWOOD pour

- ⇒ Former et informer les professionnels du secteur, forestiers et prescripteurs bois, aux nouveaux outils, formules de commercialisation, produits bois et leurs applications
- ⇒ Incorporer de nouveaux outils, techniques et méthodologies dans l'exploitation forestière et la vente en bois Pyrénéens
- ⇒ Améliorer et innover dans les processus de transformation et de commercialisation des produits bois Pyrénéens.



Afin de contribuer à ce dernier objectif, une action du projet porte spécifiquement au **Développement et à l'appui à l'émergence de nouveaux produits en bois des Pyrénées (action 4)**.

En effet, bien que répondant aux exigences techniques communautaires, les bois pyrénéens, peu standardisés et présentés en petits volumes, entrent peu et mal dans les réseaux de distribution classiques des professionnels que des particuliers (grandes surfaces de bricolage), même à coût égal ou comparable.

Le **CONCOURS D'IDEE** doit donc permettre de mettre en avant la ressource locale et démontrer l'usage possible des bois locaux dans divers produits qu'ils soient pour un usage d'aménagement extérieur ou intérieur ou décoratifs.

MODALITÉS DU CONCOURS

CONDITIONS DES PARTICIPANTS

Le concours est ouvert à des équipes constituées d'étudiants en développement de produits bois menuiserie et construction inscrits dans un cursus académiques pour l'année 2019-2020.

Les établissements scolaires des équipes constituées doivent être localisés dans l'une des Régions ou Communauté Autonome suivante :

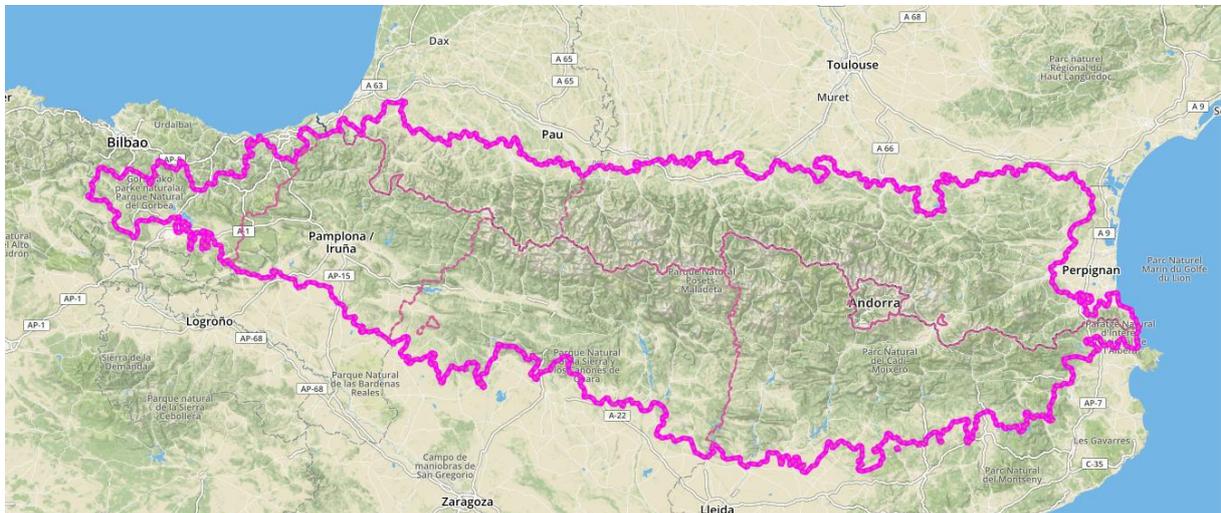
- ⇒ Occitanie
- ⇒ Nouvelle-Aquitaine
- ⇒ Catalogne
- ⇒ Aragon
- ⇒ Navarre
- ⇒ Pays Basque

OBJETS DU CONCOURS

Afin de contribuer aux objectifs du projet IForWood, les projets adressés devront répondre aux critères suivants :

1. UTILISATION DE BOIS LOCAUX

Les projets proposés devront obligatoirement prévoir une utilisation des essences listées ci-après provenant de la zone Pyrénéenne suivante :



Liste des essences :

Pin à crochets (*Pinus uncinata* Ramond ex DC.)



Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*),



Sapin pectiné (*Abies alba Mill.*)



Pin de Monterey (*Pinus radiata*).



Hêtre commun (*Fagus sylvatica*)



Chêne (*Quercus*)



2. FONCTIONNALITÉ

Les projets proposés devront obligatoirement être prévus pour un usage en aménagement extérieur, aménagement intérieur, un usage décoratif ou un usage constructif ou structurel.

3. INNOVATION

Une attention particulière sera portée sur le caractère innovant des projets proposés.

L'innovation sera appréciée selon les types de projets proposés : innovation en termes de design, innovation en termes de fonctionnalité, innovation en termes de produits proposés...

Les candidats devront dans leur dossier de candidature expliquer le caractère innovant du projet soumis.

4. FAISABILITE ET COÛT DE PROTOTYPAGE

Le concours devant aboutir à l'élaboration d'un prototype, les projets proposés devront obligatoirement pouvoir être réalisés à un coût raisonnable.

CATEGORIES DE PARTICIPANTS

Le concours prévoit 3 catégories selon le cursus scolaire :

1. Diplômes professionnels : Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) / Brevet d'études professionnelles (BEP)
2. Bac professionnel
3. Études supérieures : brevet de technicien supérieur (BTS)

COMPOSITION DU JURY

Sous réserve de modifications, le jury sera composé de représentants des partenaires du projet IForWood, de professionnels de la filière bois et d'enseignants.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'examen et l'appréciation des propositions seront fondés selon les critères suivants :

- ⇒ Respect du choix d'une ou plusieurs essences Pyrénéennes ;
- ⇒ Respect d'une des 4 fonctions attendues (aménagement extérieur, intérieur, décoratif, constructif ou structurel) ;
- ⇒ Caractère innovant ;
- ⇒ Faisabilité ;
- ⇒ Prise en compte et respect des contraintes réglementaires et normatives (s'il y a lieu) ;
- ⇒ Qualité du dossier et facilité d'exploitation des documents transmis.

PHASES DU CONCOURS

Phase 1 : Les candidats devront adresser un avant-projet (maximum 10 pages) incluant à minima :

- Nom de l'établissement
- Adresse de l'établissement
- Noms et prénoms de l'équipe d'étudiants
- Noms et prénoms et contact de l'enseignant(e) encadrant
- Catégorie de participation (BEP/CAP, Bac PRO, BTS)
- Désignation de l'objet
- Notice techniques (fonctionnalité de l'objet, justification du choix des matériaux - essences de bois notamment - selon son usage, couleurs proposées, provenance du bois, éléments graphiques (plans, esquisses...), chiffrage envisagé du prototypage du produit...)

L'avant projet sera examiné par le jury sur la base du dossier présenté.

Le jury disposera d'un mois pour désigner au maximum 3 lauréats par région participante

Phase 2 : Les lauréats devront réaliser le prototype de leurs produits, lesquels seront présentés par les équipes lors d'une journée transfrontalière de remise des prix.

ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION OBLIGATOIRES

Toute communication qui sera faite sur les projets proposés et sur les prototypes réalisés devra contenir les mentions réglementaires liées au financement européen, national et régional du projet iForWood et porter les logos suivants :



PROPRIÉTÉ

Tous les documents et produits communiqués au partenariat iForWood dans le cadre du concours deviennent la propriété des partenaires iForWood qui pourront ainsi promouvoir l'utilisation du bois des Pyrénées et librement proposer la reproduction de ceux-ci par d'autres entités (scolaires ou professionnelles).

La propriété intellectuelle des projets reste entièrement acquise à leurs auteurs.

INTERDICTION DE PUBLICATION

Le candidat ne peut rendre publics les plans ou représentation présentés au concours pour une quelconque communication externe à l'établissement candidat avant l'annonce officielle des résultats, sous peine d'exclusion du concours.

PUBLICATION

Le partenariat iForWood se réserve le droit de publier librement l'ensemble des concepts soumis. Dans ce cas, après la délibération finale du jury, les projets pourront être exposés sous les noms de leurs auteurs.

MODALITES D'INSCRIPTION

Les candidats devront envoyer leur dossier entre le 16/09/2019 et le 20/12/2019 (Phase 1) au choix :

- Par courrier postal en une seule enveloppe portant la mention « Concours d'idée IForWood » à l'adresse suivante : CRITTBois Occitanie – 17 Rue Aristide Briand – 12 000 RODEZ
- Par mail à l'adresse suivante : jeremy.geisler@critt-bois.com

PRIMES / INDEMNITES, RECOMPENSES

Les établissements primés seront dotés d'équipements numériques.

Sous réserve d'avoir remis une offre complète dans les délais impartis, chaque équipe ayant participé à la phase 2 sera indemnisée à hauteur des dépenses engagées en achat de matières et rémunération des enseignants ayant travaillé sur les projets lauréats dans la limite de 3 500€ par lauréat.

CALENDRIER DU CONCOURS

16 septembre
2019



Ouverture des inscriptions

20 décembre
2019



Date limite de remise des dossiers de la phase 1

20 décembre
2019



Etude des dossiers et organisation des soutenances orales

1^{er} février
2020



Jury, annonce des lauréats de la phase 1 et lancement de la phase 2 de prototypage

15 mai
2020



Date limite de remise des prototypes de la phase 2

29 mai
2020



Présentation des prototypes et remise de prix lors d'une journée transfrontalière